

Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes de la Brie Boisée

6 Mars 2006

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Président Mireille MUNCH souhaite insister sur les décisions importantes que seraient amenés à prendre les délégués durant ce mandat pour pérenniser l'avenir de la Communauté de Communes. Elle évoque ainsi le passage en taxe professionnelle unique (T.P.U.) comme outil financier autant que politique, permettant d'affirmer la volonté commune des 5 villages de la Brie Boisée de ne pas être englobés dans un ensemble où ils n'auraient plus de pouvoir d'expression ou de décision. « On ne peut pas rester dans l'immobilisme » ajoute-t-elle, et explique la nécessité de déterminer des compétences communautaires conséquentes (l'action sociale, les services à la jeunesse, le scolaire, les services au 3^{ème} âge, le culturel, etc.), notamment pour asseoir les projets futurs, qui ne pourront être subventionnés en l'absence de compétences claires. Elle clôt ce point en expliquant que cette phase de réflexion devrait avoir trouvé son terme avant octobre 2006 pour un début de mise en application dès le 1^{er} janvier 2007.

I – Débats sur les orientations du budget 2006 :

Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président délégué aux Finances, fait une proposition de budget primitif pour l'année 2006, suite à la Commission des Finances du 28 février dernier.

Compte de gestion 2005 :

Monsieur DEBOUT indique que le résultat de fonctionnement est le suivant :

Résultat de l'exercice 2005 :	- 2 115,78
Résultats antérieurs :	<u>365 151,09</u>
Résultat de clôture 2005 :	363 035,31

Le résultat d'investissement est :

Résultat de l'exercice 2005 :	72 006,30
Résultats antérieurs :	<u>67 281,18</u>
Résultat de clôture 2005 :	139 287,48

Le résultat d'investissement de l'année 2005 tient compte de la subvention de 75.000 € reçue de la Préfecture. Le terrain de Villeneuve le Comte pour la construction du siège sera acquis cette année (le CA 2005 fera apparaître un reste à réaliser de 48.400 € conformément à la promesse de vente).

Les dépenses de fonctionnement (523.235 €) sont ventilées en différents postes : action sociale (séjour de ski à Morzine, séjour été avec Ferrières-en-Brie, CLSH été et petites vacances, semaine UCPA), le financement de la brigade équestre, l'action culturelle et l'information, les Forestiers Juniors, les chantiers écoles et chantiers verts, les participations au SICBANC et au Contrat CLAIR, et tous les frais de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Les dépenses d'investissement (207.600 €) correspondent aux frais de notaires pour l'acquisition du terrain du siège de la Communauté, aux frais d'études pour le SCOT et au matériel pour les chantiers verts.

En l'absence de connaissance exacte des bases servant au calcul du produit de la fiscalité locale pour déterminer précisément les recettes, il apparaît que ce projet de budget souffre d'un déséquilibre de 153.845 €, qu'il convient de réduire par une modification des taux. Monsieur Gérard DEBOUT

explique que si le pourcentage de variation peut être fort, le résultat en valeur absolue est minime car les taux actuels sont particulièrement faibles. Ainsi, s'appuyant sur l'exemple à partir de sa propre feuille d'imposition, il a pu constater qu'une augmentation de 101,27 % (permettant d'obtenir l'équilibre et de dégager une marge d'autofinancement de 100.000 €) équivaldrait à une augmentation des impôts locaux pour une somme de quelques 80 € à l'année...

L'effort demandé à nos concitoyens serait donc pour le moins modéré ; en ce qui concerne les entreprises, la règle de l'écrêtement de la taxe professionnelle garantit que la charge resterait raisonnable.

Il insiste sur le fait que cette augmentation doit être mise en perspective avec le passage en T.P.U. Le transfert de compétences permettrait de calculer un CIF (coefficient d'intégration fiscal) supérieur à 40 %, ce qui garantirait sur plusieurs années l'augmentation de la D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) de 27.000 à 250.000 € servant à financer la montée en charge de la Communauté de Communes. Mais en corollaire, le passage en T.P.U. limiterait les possibilités de variation du taux de taxe professionnelle, qui se retrouverait lié aux 3 autres taxes locales, dont les taux seraient décidés par les communes.

Il y a donc nécessité de monter d'ores et déjà le niveau des taxes afin de pouvoir conserver une autonomie financière dans les années à venir.

Monsieur Tony SALVAGGIO, 3^{ème} Vice-Président, demande si dans cette perspective, la marge d'autofinancement de 100.000 € est vraiment suffisante et s'il ne conviendrait pas d'augmenter davantage les taux que dans la simulation présentée.

Madame Mireille MUNCH, Président, entend cette suggestion mais émet quelques réserves car si l'augmentation proposée pour la Brie Boisée reste raisonnable, elle sera certainement accompagnée d'autres augmentations sur les parts des autres collectivités locales (communes; département, région...) et il convient de ne pas perdre de vue l'effort global du contribuable.

Monsieur Gérard DEBOUT estime possible de prévoir une marge plus importante en faisant une simulation à 150 %, mais dans ce cas il conviendra de faire passer le message à nos concitoyens et aux entreprises par une communication adaptée. Il est relayé sur ce point par Monsieur Bernard LANDRY, qui a la même position que Monsieur Tony SALVAGGIO car une attitude trop prudente n'est jamais bien prise en compte.

Monsieur Franck PAILLOUX exprime son accord sur cette augmentation car elle démontre une volonté politique manifeste, déjà amorcée par les décisions de recrutement d'un cadre ou de construction du siège, et il convient d'être cohérent.

Monsieur Tony SALVAGGIO ajoute qu'à son sentiment, il ne faut pas tenir compte des augmentations prononcées par les autres collectivités locales, mais montrer à la population que la Communauté de Communes a des objectifs et se donne les moyens de les accomplir.

A l'issue de ce débat, il est décidé que Monsieur Gérard DEBOUT préparera les éléments financiers pour le prochain Conseil.

II – Désignation des dix délégué titulaires et cinq suppléants au SICBANC :

Après vote à scrutin secret, à l'unanimité, les délégués titulaires de la Communauté de Communes au sein du SICBANC sont :

- Pour Favières : Gérard AUBERT et Daniel FAYE
- Pour Ferrières-en-Brie : Jacques DELPORTE et Robert DUVEAU
- Pour Pontcarré : Roland LEROY et Claude MACLE
- Pour Villeneuve-le-Comte : Jean Claude FOURRIE et Philippe BAPTIST
- Pour Villeneuve-Saint-Denis : Gérard BERNARD et Jean-Marc ROLLAND.

Les délégués suppléants de la Communauté de Communes au sein du SICBANC sont :

- Pour Favières : Josette LAUTIER
- Pour Ferrières-en-Brie : Jean WEYER
- Pour Pontcarré : Denis THOUVENOT
- Pour Villeneuve-le-Comte : Marie-Aude ROSAN
- Pour Villeneuve-Saint-Denis : Philippe IMBERT.

III – Création de poste saisonnier d'agent pour l'expo « Brie'Arts » :

A l'unanimité, le Président est autorisé à recruter un agent contractuel pour pourvoir l'emploi occasionnel d'agent d'accueil du public par un contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un mois renouvelable une fois à titre exceptionnel.

IV – Solde des fonds gérés par la Communauté de Communes au titre de la Brigade équestre de Torcy :

A l'unanimité, il est dit que les partenaires de la convention en date du 16 décembre 2002 recevront le remboursement du trop perçu selon les modalités suivantes :

Partenaires	Remboursement trop perçu
Commune de Torcy	1255,88 €
Commune de Vaires-sur-Marne	1255,88 €
Commune de Lognes	627,94 €
Commune de Chelles	0,00 €
SAN Val Maubuée	1.883,84 €
UCPA	627,94 €
Total	5.651,48 €